Caméra piéton HD 4K



Codes produits :

Référence 600RETRT77B
EAN13 : -
CUP : -

Galerie de produits :







Description du produit :

Détection & contrôleLoi RIPOSTDashcam Caméra piéton HD 4K pour agent de sécurité privée

Étanche IP54, vision nocturne 10 mètres, enregistrements protégés par mot de passe

La **caméra piéton HD 4K** est conçue pour accompagner les agents de sécurité et de surveillance dans leurs missions opérationnelles quotidiennes. Compacte et résistante, elle allie **qualité d'image 4K**, étanchéité et simplicité d'utilisation, pour un usage fiable sur le terrain, de jour comme de nuit.

Que ce soit pour tracer une ronde, sécuriser une intervention ou former un agent, cette caméra

piéton offre un enregistrement clair et une protection simple des données grâce à son verrouillage par mot de passe.

Caractéristiques techniques de la caméra piéton HD 4K

- **Étanchéité IP54**, pour résister à la pluie et à la poussière lors des missions extérieures
- **Mémoire de 32 Go**, adaptée à une journée de travail complète
- **Angle de vue de 170°**, pour seconder efficacement le champ de vision de l'agent
- **Vision nocturne jusqu'à 10 mètres**, pour des rondes fiables une fois la nuit tombée
- **Batterie 4000 mAh**, jusqu'à 8 heures d'enregistrement non stop
- **Protection des enregistrements par mot de passe**, pour sécuriser l'accès aux fichiers
- **Recharge simple par câble USB**, compatible avec une utilisation quotidienne

Une caméra piéton simple d'utilisation pour le terrain

Munie de **boutons latéraux**, la caméra piéton HD 4K s'utilise sans manipulation complexe : micro, photo, caméra et mise en marche se pilotent directement depuis le boîtier. Elle s'installe grâce à ses **deux systèmes d'accroche**, un petit et un grand crochet situés à l'arrière de l'appareil, pour s'adapter à différents types de tenues et d'équipements.

Sa légèreté, avec un poids de **450 grammes**, en fait un équipement discret à porter sur de longues vacations, sans gêner les mouvements de l'agent.

Caméra piéton et sécurité privée, un point réglementaire à connaître

Depuis la **loi RIPOST du 18 août 2026**, un cadre légal existe pour l'usage de la caméra piéton par les agents de sécurité privée dans le cadre de leurs interventions, mais ce cadre **n'est pas encore applicable** en l'absence des textes d'application (décret et arrêté de formation).

Cette caméra reste néanmoins parfaitement utilisable dès aujourd'hui sur d'autres bases légales : **traçabilité des rondes, formation interne des agents, sécurisation d'événements**. Pour tout comprendre du cadre juridique en cours de mise en place, consultez notre article dédié sur le blog LBDLS.

Pour qui est faite cette caméra piéton

Agents de sécurité en ronde

Pour documenter une ronde de nuit grâce à sa vision nocturne et son étanchéité IP54.

Sociétés de sécurité privée

Pour un équipement simple à déployer sur l'ensemble d'une équipe, sans formation complexe.

Agents événementiels

Pour une caméra légère et discrète, adaptée aux longues vacations en extérieur.